

Présidence:

Groupe "Les Verts"

.....



Groupe Socialiste

.....

.....

MUNICIPALITÉ

PREAVIS N° 52-2019

AU CONSEIL COMMUNAL

Groupe PLR

.....

.....

Collecteur d'eaux claires – Avenue de l'Eglise
Catholique

Groupe "Fourmi Rouge"

.....

.....

Date proposée pour la séance de la Commission:

Lundi 1^{er} juillet 2019, à 19h30

Salle de conférences, Centre technique communal

Groupe UDC

.....

17 juin 2019

PREAVIS N° 52-2019

Collecteur d'eaux claires – Avenue de l'Eglise Catholique

Table des matières

1	Préambule.....	2
2	But du projet.....	3
3	Descriptif du projet.....	3
4	Planning.....	3
5	Devis général des travaux.....	3
6	Incidences financières	4
7	Conclusions.....	4

Renens, le 17 juin 2019

AU CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

Le présent préavis a pour but de soumettre à l'approbation du Conseil communal la construction d'un collecteur d'eaux claires entre les bâtiments N^{os} 1 et 5 sur l'avenue de l'Eglise Catholique, pour la récupération des eaux de chaussée, et de permettre la réalisation de la mise en séparatif des bâtiments du secteur concerné.

La loi fédérale sur la protection des eaux du 24 janvier 1991, ainsi que le Règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux, adopté par le Conseil communal dans sa séance du 27 avril 1995, qui précise à son article 4 que les eaux claires ne doivent pas parvenir à la station d'épuration, ancrent l'obligation de mise en séparatif des eaux claires et usées.

1 Préambule

Le concept d'évacuation des eaux en vigueur consiste à collecter de la manière la plus économique possible et la plus sûre toutes les eaux usées de ménages, des industries et de l'artisanat, ainsi que les eaux de pluie, pour les acheminer rapidement vers une installation de traitement ou un milieu récepteur.

Dans cet esprit, la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) du 24 janvier 1991 introduit le principe d'une protection qualitative et quantitative des eaux de surface et des eaux souterraines, ainsi que la notion d'eaux à évacuer polluées et non polluées.

Le Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE) représente donc l'outil principal d'une commune pour bien maîtriser son assainissement. Il décrit une feuille de route pour assurer la planification, l'exploitation, l'entretien, le renouvellement et la surveillance de l'évacuation des eaux de la commune. Ce document est revu, complété et corrigé à intervalles réguliers et sa remise à jour compte parmi les tâches permanentes de la commune.

Le PGEE de Renens est entré en vigueur le 11 novembre 2008 et a subi une mise à jour en 2011 ainsi qu'en 2017.

A ce jour, il compte 38 mesures au total, réparties en fonction de priorités jusqu'en 2042 (voir carte en annexe):

- Mesures urgentes (2018-2022): 6 tronçons prévus le long du tram dont une mesure partielle actuellement en chantier.
- Mesures à court terme (2023-2027): 10 tronçons prévus dont 2 totalement réalisés.
- Mesures à moyen terme (2028-2032): 11 tronçons prévus dont 1 tronçon partiel déjà réalisé.
- Mesure à long terme (2033-2037): 3 tronçons déjà en séparatif mais nécessitant une augmentation de capacité à l'horizon 2033.
- Mesures à très long terme (2038-2042): 8 tronçons dont 2 déjà réalisés.

Le plan des investissements intègre les tronçons de collecteurs en fonction des travaux à réaliser mais aussi des opportunités liées à des chantiers de tiers. C'est pourquoi, un certain décalage peut-être possible entre les dates du PGEE et les dates de réalisation.

Le tronçon de route concerné par le projet possède actuellement des grilles d'écoulement de route pour l'évacuation des eaux de chaussée. Après un contrôle caméra, il a été constaté que le collecteur d'eaux claires s'arrête au droit du N° 1 de l'avenue de l'Eglise Catholique et n'avait jamais été construit jusqu'au N° 5 de la même avenue.

Afin de remédier à ce dysfonctionnement, le Service des travaux a établi un projet et a lancé un appel d'offres auprès de cinq entreprises de génie civil.

2 But du projet

Ce projet prévoit de construire un collecteur communal d'eaux claires pour permettre l'évacuation des eaux de chaussée et également raccorder les écoulements des bâtiments des propriétés privées bordières, de manière à ce qu'elles soient en système séparatif, tel que le prévoit le Règlement communal sur l'évacuation des eaux.

Le chantier du tram pouvant potentiellement démarrer sur le tronçon du 14-Avril, il devient nécessaire d'effectuer ces travaux afin qu'à terme, toute cette zone puisse être en système séparatif. Les propriétaires concernés seront avertis avant le démarrage des travaux afin qu'ils puissent se mettre en conformité si nécessaire.

3 Descriptif du projet

- la fouille en tranchée aura une profondeur d'environ 2 mètres pour une longueur de 50 mètres environ;
- le collecteur d'eaux claires sera composé de tuyaux PVC de Ø 400 mm et Ø 350 mm, l'enrobage sera de type SIA profil 4 (enrobage béton);
- des chambres de visite seront créées au droit des changements de pente, de diamètre ou de direction du collecteur.

4 Planning

La construction du collecteur d'eaux claires communal est prévue en fonction de l'acceptation du présent préavis par le Conseil communal, du délai référendaire et du temps nécessaire aux adjudications. Les travaux débuteront à fin septembre 2019 au plus tôt, pour une durée d'environ deux mois.

5 Devis général des travaux

Le devis général des travaux de génie civil est basé sur la moyenne des trois entreprises les mieux classées après contrôle de la rentrée des soumissions qui a eu lieu le 13 mai 2019 au Centre technique communal.

L'établissement du projet, la surveillance des travaux, les métrés et les décomptes finaux seront exécutés par le Service des travaux. Cette solution permet de mettre en valeur les compétences internes et d'éviter des honoraires d'ingénieurs.

➤ Génie civil	CHF	65'000.-
➤ Curage collecteurs et contrôles TV	CHF	2'000.-
➤ Honoraires contrôles séparatif	CHF	5'900.-
➤ Divers et imprévus	CHF	<u>7'500.-</u>
Sous-total H.T.	CHF	80'400.-
TVA 7.7 % (arrondi)	CHF	<u>6'200.-</u>
Montant total des travaux TTC	CHF	86'600.-
		=====

6 Incidences financières

6.1 Dépenses d'investissement

Comme décrit au chapitre "Devis général des travaux", le montant des travaux pour la construction du collecteur EC à l'avenue de l'Eglise Catholique se monte à CHF 86'600.- TTC, financé par un prélèvement dans le Fonds "Réseau d'évacuation et d'épuration des eaux" et avec récupération de la TVA.

6.2 Plan des investissements

Le montant relatif à la construction du collecteur EC à l'avenue de l'Eglise Catholique figure au plan des investissements (2018-2022), adopté par la Municipalité le 24 septembre 2018, comme suit: Section 3861 "Réseau évacuation et épuration des eaux", Collecteur EC, compte N° 3861.8074.5010 pour CHF 400'000.- (année 2019), avec le numéro définitif attribué, soit le compte N° 3861.1051.5010.

Le plan d'investissement prévoyait un montant pour la réalisation de deux nouveaux collecteurs (EU/EC) et également les honoraires d'ingénieurs pour l'étude et la réalisation de ceux-ci. Après analyse des contrôles TV, il s'est avéré que la nécessité de changer ces deux collecteurs devenait caduque. Seul le prolongement du collecteur d'eaux claires est nécessaire.

6.3 Coût du capital

L'amortissement de la dépense pour le collecteur sera fait en une seule fois par un prélèvement dans le fonds prévu à cet effet, compte N° 9280.1006 "Réseau d'évacuation et d'épuration des eaux". Par conséquent, aucun coût du capital n'est engendré par cette dépense.

6.4 Comptes de fonctionnement

La construction du collecteur EC à l'avenue de l'Eglise Catholique n'entraîne pas d'augmentation de charges liées au compte de fonctionnement.

7 Conclusions

Les travaux présentés font partie de la mise aux normes du réseau de canalisations communales.

La Municipalité estime, dès lors, que ces travaux sont indispensables à l'assainissement de notre réseau communal de canalisation, garant de l'état sanitaire des cours d'eau et du lac dans lesquels les conduites se déversent.

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes:

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis N° 52-2019 de la Municipalité du 17 juin 2019,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. **Autorise** la Municipalité à réaliser les travaux de pose d'un collecteur d'eaux claires à l'avenue de l'Eglise Catholique,
2. **Alloue** à cet effet à la Municipalité un crédit de CHF 86'600.- TTC.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire et couverte ultérieurement, si nécessaire, par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans un compte d'investissement du patrimoine administratif sous le compte N° 3861.1051.5010 "Collecteur EC - Av. de l'Eglise Catholique".

Cette dépense sera amortie en une seule fois par un prélèvement dans le fonds prévu à cet effet, compte N° 9280.1006 "Réseau d'évacuation et d'épuration des eaux".

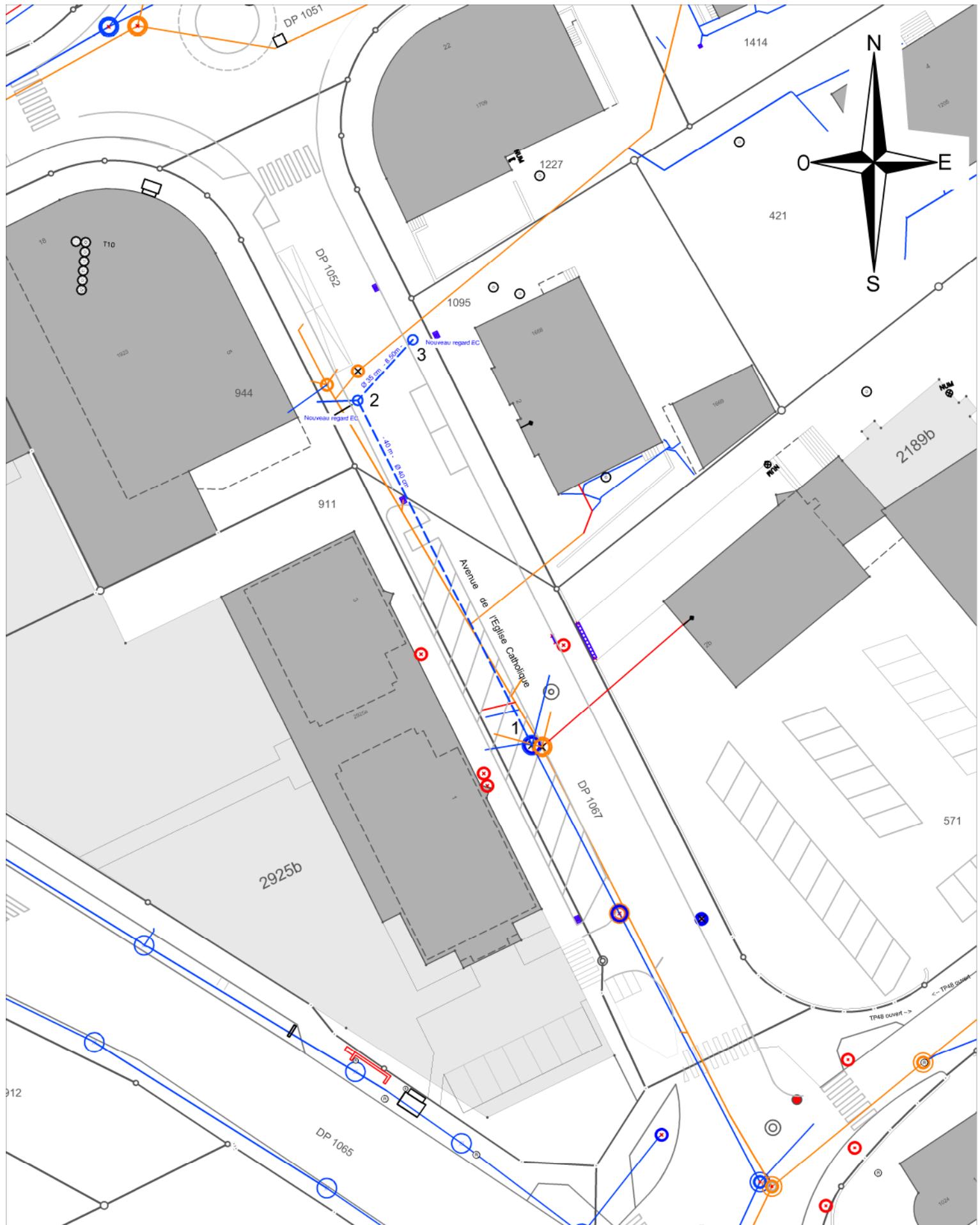
Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 17 juin 2019.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic:  Le Secrétaire municipal: 
Jean-François Clément  Michel Veyre

Membres de la Municipalité concernés: - M. Jean-François Clément, syndic
- Mme Tinetta Maystre

Annexes: - un plan de situation (collecteurs)
- un extrait des tronçons du PGEE



CENTRE TECHNIQUE COMMUNAL

Plan de situation

Nouveau collecteur EC

Date	Dessinateur	Modifié le	Format	Plan n°	Echelle
13 mai 2019	GG		A4		1:500

Direction de l'Urbanisme-Bâtiments-Travaux - Rue du Lac, 14 - CP521-1020 Renens - Tél.: 021 632 74 02 - fax.: 021 632 74 99 - www.renens.ch-mail.:ctc@renens.ch

Etabli sur la base des données cadastrales

